

## **Intelligence Artificielle**

### **Clause type à insérer dans un contrat d'édition**

1- L'Éditeur n'est pas autorisé à copier, utiliser ou reproduire l'Œuvre, en tout ou partie, directement ou par voie de cession à un tiers, à des fins d'entraînement de technologies d'intelligence artificielle générative, sans l'accord préalable et exprès de l'Auteur.

2- Toute opération de moissonnage et de fouille de textes et de données visant un contenu numérique - incluant tout ou partie de l'œuvre - y compris par des dispositifs de collecte automatisée de données, constitue des actes de contrefaçon, sauf accord préalable et exprès de l'Auteur.

3- En application de l'article L. 122-5-3, III du Code de la Propriété Intellectuelle, l'Auteur s'oppose aux copies, utilisations ou reproductions numériques en tout ou partie de son œuvre, réalisées en vue du moissonnage et de la fouille de textes et de données, à l'exception de celles menées aux seules fins de la recherche scientifique par les organismes visés à l'article L. 122-5-3, II du Code précité.

L'Éditeur s'engage à mettre en œuvre cette opposition lui-même ou par l'intermédiaire de ses cocontractants par tous moyens appropriés, dont au moyen de procédés lisibles par machine, y compris des métadonnées, et/ou en le mentionnant sur les conditions générales d'utilisation de son site internet.

Notamment, l'Éditeur exprimera la volonté d'opposition de l'Auteur par les termes « TDM-RESERVATION : 1 ».

L'Éditeur s'engage à faire une mise à jour des moyens employés sera effectuée dès lors que les technologies seront devenues obsolètes.

4- L'Éditeur s'engage à ne pas faire traduire l'œuvre de l'Auteur par des procédés d'intelligence artificielle. Il s'engage également à échanger avec l'Auteur pour toute initiative consistant à rajouter des éléments issus de l'intelligence artificielle pour la publication de l'œuvre, tels que notamment, sans que cette liste soit limitative : illustration ou texte de couverture, de quatrième de couverture, préface ou postface ».